



Lettre d'information N° 58 Janvier 2026



L'annonce de la requalification des CEF par le Garde des Sceaux

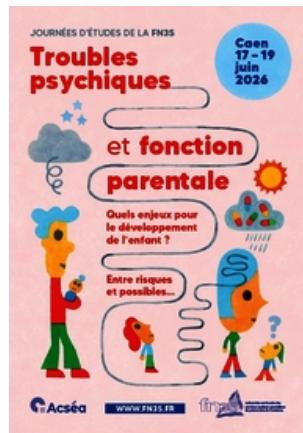
Chers adhérents de la FN3S, l'annonce du Garde des Sceaux lors des rencontres de la Justice des Mineurs le 26 novembre 2025 à PARIS de « fermer » les CEF a été le sujet d'actualité de ce dernier trimestre à la DPJJ. Cette décision inattendue, surprenante et sans concertation avec le secteur associatif a fait l'objet de nombreux communiqués de presse, interviews, commentaires lesquels pour leur grande majorité ont dénoncé à la fois la méthode et le bien fondé. Le chantier de la « requalification » des CEF, devenus UJPE (unité judiciaire à priorité éducative), sera long et difficile. On ne supprime pas 20 ans d'expériences, d'innovations de prise en charge en charge des mineurs délinquants par une déclaration publique, prenant la forme d'un scoop. A juste titre les associations gestionnaires de CEF qui se sont engagées au début des années 2000 (en appui du secteur public) sont inquiètes mais déjà mobilisées pour rebondir. L'expertise du SAH, reconnue par de nombreux rapports de contrôle et d'inspection et les importantes réflexions issues des COPIL contribueront à redémarrer un nouveau cycle. Certes, l'accompagnement des mineurs en CEF n'est pas un long fleuve tranquille. Quiconque a travaillé, géré, dirigé, évalué dans ce type d'établissement sait bien qu'il y a toujours des améliorations à engager, des angles morts à surveiller, des innovations à apporter, des projets d'établissement à modifier. Les associations relèveront ce nouveau défi et nous espérons surtout que la période transitoire qui s'ouvre n'amène pas une augmentation des incarcérations, alors que justement les CEF avaient été créés comme alternative à l'univers carcéral.

A propos de la MJIE

La réunion semestrielle de décembre 2025 avec la DPJJ a été largement consacrée à l'avenir des CEF (voir ci-dessus). Peu d'informations sur les MJIE. Nous avons eu confirmation que les crédits prévus pour le SAH pour les mesures d'investigation étaient quasi inchangés. Toutefois, dans la lignée du rapport de l'Inspection Générale de la Justice « *Mission d'appui à la DPJJ relative à l'amélioration de la justice des mineurs : mieux protéger l'enfance en danger* » (voir site Internet de la Fn3s) et dans le cadre des réunions de concertation DIRPJ - Fédérations, on entend que certaines MJIE durerait trop longtemps, qu'il n'y aurait pas systématiquement besoin d'intervention de psychologue, que les rapports seraient trop longs, etc... Pourtant la note du 23 mars 2015 configurant la MJIE, après 3 ans d'expérimentations infructueuses (délais, modules, etc...) avait permis d'arriver à un consensus qui satisfaisait notamment les magistrats (Cf. rapport de l'IGJ de 2018 sur la MJIE).

Plusieurs adhérents nous ont fait savoir que l'activité forte de leur service entraîne des listes d'attente. Il est important pour la fédération de connaître l'état exact de l'activité des 99 SIE et nous allons vous contacter en janvier 2026 par le biais d'un questionnaire. N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone pour nous communiquer toute information importante.

Agenda Fn3s en 2026



L'année 2025 s'achève et nous sommes déjà mobilisés pour deux rendez-vous majeurs :

- une journée des adhérents le 6 mars sur le thème de L'évaluation des compétences parentales face aux besoins fondamentaux de l'enfant, levier de la caractérisation du danger en protection de l'enfance dans le contexte d'une mesure d'investigation éducative. Le bulletin d'inscription est en ligne sur le site Fn3s.
- et pour nos traditionnelles journées d'études nationales qui auront lieu à CAEN du 17 au 19 juin 2026. Le thème, l'argumentaire, le lieu et le bulletin d'inscription sont déjà indiqués sur notre site Internet. Prochainement vous pourrez consulter le nom des intervenants et le déroulé des journées.

[JOURNÉES D'ÉTUDES NATIONALES À CAEN](#)

Merci et bonne route à toi Aline !

Nous ne pouvons pas conclure cette lettre d'actualité sans chaleureusement remercier Aline COLLOT LEGROS qui a assuré le secrétariat de la fédération (et bien d'autres tâches également) depuis février 2020 et qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2026. Tout au long de ces années, elle a développé, créé, inventé, utilisé des outils numériques pour faciliter l'échange avec les adhérents, les administrateurs et les formateurs. Pour la formation justement, c'est elle qui a su formaliser les outils pour que la fédération obtienne et confirme son référencement Qualiopi. Encore merci pour l'excellent travail effectué, Aline !

Pour lui succéder, la fédération a embauchée Odile CAUDRON. Issue de la DIRPJ Centre-Est, elle va reprendre toutes les activités du secrétariat. Vous pouvez l'appeler du lundi au jeudi. Si l'adresse du secrétariat a changé, le numéro de téléphone et le courriel restent les mêmes.

En poste depuis le 1er décembre 2025 pour partager avec Aline les multiples contours de la fonction, elle va donc contribuer à faire vivre le secrétariat de la fédération. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Au nom du Conseil d'Administration de la FN3S, je vous souhaite une très bonne année 2026 pour vous et vos proches.

Merci de votre soutien et de votre confiance.

Jacques LE PETIT, président.
